INDICATEUR 6 Document 6.2 · Accompagnement social et matériel

CHR Talent

GUIDE APPRENTI

AIDES ET ACCOMPAGNEMENT : VOS INTERLOCUTEURS

Logement, transport, ressources, santé, handicap

Indicateur / document	IND 6 – Doc. 6.2	**Base légale**	Art. L. 6231-2 C. trav.
Mission réglementaire	Mission 6 – Accompagnement social et matériel des apprentis (L. 6231-2, 6°) – et 14° (accès aux aides)	**Diffusion**	Tous les apprentis (remis à l'entrée et sur demande)
Rédaction	Margaux Bozburun, responsable pédagogique	**Validation**	Arash Mortazavi, directeur

À retenir

Une difficulté personnelle peut mettre en péril votre contrat : **parlez-en tôt** à votre formateur référent ou à la responsable pédagogique. CHR Talent vous aide à identifier les aides et à monter vos dossiers, et vous oriente vers les bons interlocuteurs.

1. LOGEMENT

Aide	Pour qui ?	Ce qu'il faut savoir	Où ?
Mobili-Jeune (Action Logement)	Moins de 30 ans, en alternance dans une entreprise privée non agricole	Aide au loyer jusqu'à 100 € par mois, sous conditions de ressources ; demande dans les 3 mois avant ou les 5 mois après le début du contrat	actionlogement.fr
Garantie Visale	Jeunes de 30 ans au plus, notamment alternants	Garantie de loyer gratuite qui remplace le garant	visale.fr
Aides au logement (APL / ALS)	Locataires, sous conditions de ressources	Cumulables avec Mobili-Jeune	caf.fr

2. TRANSPORT ET MOBILITÉ

Aide	Ce qu'il faut savoir
Prise en charge de l'abonnement de transport	L'employeur rembourse 50 % de l'abonnement de transport public domicile-travail.

Aide	Ce qu'il faut savoir
Aide au permis de conduire de 500 €	**Supprimée** par la loi de finances pour 2026 (en vigueur depuis le 21 février 2026). Des aides locales peuvent être mobilisées auprès de la Région, de la Mission locale ou de la commune, avec l'appui du CFA.
Frais de déplacement liés à la formation	Selon les cas, prise en charge par l'OPCO de l'entreprise au titre des frais annexes, avec l'appui du CFA.

3. RESSOURCES

- **Prime d'activité** (CAF) : accessible aux apprentis sous conditions de ressources (simulation sur caf.fr).
- **Fonds d'aide aux jeunes** et aides ponctuelles : via la Mission locale (16-25 ans) ou les services sociaux.
- **Frais annexes** (hébergement, restauration, premier équipement pédagogique) : peuvent être pris en charge par l'OPCO selon ses règles.

4. SANTÉ, HANDICAP, SITUATION PERSONNELLE

- **Référent handicap CHR Talent** : Arash Mortazavi – 06 95 68 68 99 – adaptations du parcours, lien avec l'AGEFIPH, Cap emploi, la MDPH.
- **Mission locale** (moins de 26 ans) : accompagnement global (logement, santé, mobilité, ressources).
- **France Travail** : en cas de rupture de contrat ou de fin de formation.
- **Violences, harcèlement, discriminations** : CHR Talent (procédures de signalement), Défenseur des droits (09 69 39 00 00), 3919.

5. COMMENT LE CFA VOUS AIDE

1. Vous signalez votre difficulté (formateur, responsable pédagogique, courriel du centre).
2. Un entretien confidentiel est organisé sous 5 jours ouvrés.
3. Nous identifions avec vous les aides et partenaires ; nous vous aidons à constituer le dossier.
4. Nous faisons un point un mois plus tard.

ÉLÉMENTS DE PREUVE ASSOCIÉS

Document de preuve (joint au dossier de l'indicateur)	Ce qu'il démontre
Fiche service-public.fr « Mobili-Jeune »	Montant (jusqu'à 100 € par mois), conditions et délai de demande de l'aide Mobili-Jeune.
Loi de finances pour 2026 (art. 202)	Suppression de l'aide de 500 € au permis de conduire des apprentis à compter du 21 février 2026.
Informations utiles aux apprenants	Coordonnées du référent handicap et des interlocuteurs CHR Talent.